



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'Administration des Postes et Télécommunications met en vente, à partir du 21 mai 1960 à Strasbourg et du 23 mai dans les autres bureaux, un timbre-poste commémoratif du 150^e anniversaire de la création de la première école normale à Strasbourg.

CARACTÉRISTIQUES DE CE TIMBRE

Valeur : 0,20 NF

Couleurs { Violet
Lilas
Noir

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par HERTENBERGER

Format horizontal 22 × 36
(dentelé 13)

« L'Instruction primaire est tout entière dans les écoles normales primaires; ses progrès se mesurent sur ceux de ces établissements. » Cette déclaration de Guizot au moment du vote de la loi de 1833 qui organisait pour la première fois en France l'enseignement primaire sur des bases solides fait écho à cette phrase qu'il écrivait deux ans plus tôt : « Sous tous les rapports la supériorité de l'éducation populaire dans l'Académie de Strasbourg est frappante, et la conviction aussi juste que générale du pays l'attribue surtout à l'existence de l'École normale primaire ».

C'est en effet dans l'Académie de Strasbourg que fut organisée sous l'active impulsion d'un préfet éclairé, Adrien de Lezay-Marnesia, la première école normale, sous la forme initiale d'une « classe normale » adjointe au Lycée impérial. L'arrêté préfectoral est du 24 octobre 1810 : il ne fut contresigné que le 1^{er} octobre 1811 par le grand maître de l'Université, Fontanes, qui s'était efforcé de réduire quelque peu les projets ambitieux de Lezay-Marnesia. Mais celui-ci dirige avec soin l'expérience (il l'avait du reste déjà entreprise lorsqu'il avait été préfet à Coblenze); il organise et surveille lui-même l'enseignement, fait donner des bourses, poursuivant un double but : formation solide des maîtres primaires, extension de l'instruction dans les campagnes et, par là même, propagation de la langue française.

« La classe normale » conquiert bientôt son autonomie complète : son succès, sa réputation sont tels qu'elle suscite bientôt la création d'établissements analogues dans les départements voisins : Meuse, Moselle. Ainsi s'expliquent l'ancienneté et la solidité des cadres intellectuels des régions de l'Est. Après la consécration régionale, la consécration nationale : en 1822 le Conseil royal de l'Instruction publique reçoit le règlement de l'École normale de Strasbourg, en fait un vif éloge et le prend comme modèle pour le règlement national des écoles normales françaises du 14 décembre 1822.

Si à l'origine l'École normale était interconfessionnelle — selon l'esprit même qui inspirait Lezay-Marnesia — les circonstances historiques ont entraîné une adaptation progressive aux données particulières de l'enseignement primaire dans les départements de l'Est arrachés à la France de 1871 à 1918 et où le Concordat de 1801 reste en vigueur. Mais son action fut toujours orientée vers les deux buts que lui fixait en 1810 Lezay-Marnesia. Malgré les pires difficultés, l'École normale de Strasbourg — un des éléments vivants de cette Université de Strasbourg si chère au cœur de tous les Français — a su maintenir de 1939 à 1945 son activité et l'a reprise depuis avec une efficacité renouvelée.